

Il faudrait s'arrêter une minute ou deux pour considérer une autre promesse électorale conservatrice à la fois discriminatoire et irrationnelle: voyez la mesure présentée à la Chambre aujourd'hui visant à étendre aux veuves âgées de 60 à 65 ans, le supplément de pension. En fait, le prix de cette mesure populaire est relativement peu élevé et je suppose que les quelques millions de dollars qui serviront à aider les veuves et les veufs, ne sont que quelques gouttes d'eau parmi les milliards qu'on veut emprunter. A première vue, il semble que cette loi sera bien peu critiquée. Je veux illustrer à nouveau comment la politique populiste des conservateurs est à la fois discriminatoire et injuste.

Prenons par exemple le cas de trois veuves du même âge, disons de 60 ou 61 ans, qui vivent côte à côte dans de petits appartements identiques. Aucune d'elles n'a occupé d'emploi quand elles ont élevé leur famille et aucune d'elles ne dispose de revenu appréciable. Cependant, une seule de ces veuves bénéficiera de la loi que le gouvernement a présentée lundi. Pourquoi? Celle de l'appartement n° 1, avait 59 ans quand son mari est décédé à 65 ans. Par contre celle de l'appartement n° 2 a perdu son époux avant qu'il n'ait 65 ans. Seule la veuve de l'appartement n° 3 bénéficiera de la pension et les deux autres devront avoir recours aux services de sécurité sociale du gouvernement de la province. A coup sûr, il est infiniment préférable que toutes les personnes se trouvant dans la même situation soient traitées de la même façon. Le plus inadmissible, c'est cette attitude discriminatoire du gouvernement conservateur.

Qu'est-il advenu du budget du nouveau ministre des Finances? Le gouvernement conservateur ne peut avoir tellement trouvé à redire sur le budget de l'ancien gouvernement puisqu'il maintient les mesures qu'il contenait et qu'il met quelque six mois pour présenter ses propres idées. Les conservateurs ont-ils de nouvelles idées?

● (2030)

M. Stollery: Non.

M. Herbert: Pourquoi le gouvernement ne nous donne-t-il pas ses prévisions de dépenses et de recettes pour cette année? Si je pose cette question, c'est précisément parce que le gouvernement nous demande de lui accorder de nouveaux pouvoirs d'emprunt. Ne devrions-nous pas d'abord demander au ministre des Finances ce qu'il compte faire de ces pouvoirs? Un voisin du ministre à la Chambre n'a-t-il pas dit à l'ancien ministre des Finances qu'on ne devrait pas accorder aveuglément au gouvernement le pouvoir d'emprunter?

Tandis que nous parlons du collègue du ministre des Finances, l'actuel président du Conseil du Trésor, c'est extraordinaire ce qu'il a changé depuis la dernière législature. C'était lui le critique qui déclarait haut et fort qu'il fallait que notre devise atteigne 88 à 92 cents américains. C'est lui qui a dit que son parti avait pour stratégie économique de faire remonter le dollar à cette valeur. Or, hier, il a soudain eu une révélation à la Chambre. Il a reconnu, en sa qualité de président du Conseil du Trésor, que la politique financière de l'ancien gouvernement qui consistait à laisser flotter le dollar était la bonne et que le parti conservateur allait l'adopter. Quel changement par rapport aux critiques qu'il a faites contre l'ancien gouvernement dans cette enceinte!

Les taux d'intérêt ont atteint un niveau sans précédent. Si les conservateurs étaient indignés quand le taux était de 9 p. 100, ne devraient-ils pas l'être doublement maintenant que ce

Pouvoir d'emprunt

taux a presque doublé? Cette semaine, le taux préférentiel aux États-Unis est passé à 15 p. 100 et la nuit dernière, le gouverneur de la Banque du Canada a porté le taux d'es-compte au niveau sans précédent de 14 p. 100. Que deviendrons-nous pendant les sombres mois d'hiver qui nous attendent?

A la séance de ce matin du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, a défendu ses décisions et celles de la Banque du Canada de la manière calme et efficace qu'on lui connaît. Je fais partie depuis sept ans du comité des finances, et après avoir entendu régulièrement chaque année M. Bouey et avoir conçu une estime considérable pour cet homme—en n'étant pas toujours nécessairement d'accord avec son point de vue mais en respectant sa compétence—j'étais sûr d'une chose. Lorsque M. Bouey s'est présenté ce matin devant le comité, nous savions en effet à peu près exactement quelle allait être sa position, quelle position il allait adopter, pourquoi il prenait les décisions qu'il a prises et quelles étaient ses responsabilités.

M. Gerald Bouey a naturellement défendu ses décisions et les décisions de la Banque du Canada, et il n'a fait d'une façon calme et très efficace. Il était toutefois parfaitement évident que les propos et les arguments de Bouey se rattachaient à ses responsabilités particulières. Il a déclaré, et je le cite, que «le gouvernement devait assumer en dernier ressort la responsabilité de l'orientation générale de la politique monétaire». M. Bouey a ajouté que le gouvernement devait rendre compte de sa politique au Parlement et au peuple.

Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est aussi ce que nous pensions. C'est pourquoi nous, les députés des partis d'opposition, étions très impatients d'entendre le ministre des Finances au comité. C'est pourquoi nous pensions que c'était à lui et à lui seul qu'il incombait d'expliquer l'orientation générale de la politique monétaire et de faire comprendre aux Canadiens la politique du gouvernement sur les questions monétaires. En outre, fait plutôt intéressant, l'opinion de députés de tous les partis figurait dans le rapport du comité de sélection qui a finalement été rejeté par la majorité ministérielle.

Je tiens à préciser ici, comme je l'ai dit au début de mes remarques, qu'il est certainement contraire aux règles du Parlement et à toute pratique antérieure qu'un ministre de la Couronne dicte sa loi à un comité permanent de la Chambre. Je tiens à dire—et je l'ai mentionné à plusieurs députés d'en face—qu'il a toujours été difficile dans le passé de faire comparaître des ministres devant un comité; nous savons bien qu'ils trouvent toujours une bonne excuse pour ne pas se présenter à la date dite, mais c'est la façon dont cela s'est passé que je trouve pour le moins extraordinaire.

Ce n'est pas que le ministre ait dit qu'il serait absent ce jour-là, puisque nous lui avons tout simplement demandé quand il pourrait comparaître, à quelle date et à quelle heure. Je ne vois pas comment nous aurions pu nous montrer plus aimables dans notre invitation. Il est intéressant de noter que la seule décision que nous ayons prise au comité directeur, c'est que nous souhaitions entendre d'abord le ministre des Finances.